

2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

La pollution croissante de l'air ambiant entraîne un réchauffement anormal de l'atmosphère. Ce réchauffement, encore appelé « effet de serre », est principalement dû aux émissions de gaz à effet de serre tels que : la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le gaz hilarant et le méthane. Le CO² est le plus important de ces gaz puisqu'il représente 82 % de ces émissions, il provient de la consommation des combustibles fossiles (comme le mazout et le charbon) dans tous les secteurs de l'économie.

La production de CO² est due en grande partie aux secteurs du transport et de l'industrie. Il est urgent d'améliorer la qualité de l'air ambiant afin de vivre dans un environnement sain, avec des taux de pollution limités (CO², ozone, ...) et d'ainsi retrouver une certaine qualité de vie et de réduire les maladies et infections liées à ce problème. Car la qualité de l'air, c'est la qualité d'une Région, c'est la santé de ses citoyens.

Au cours de cette législature, l'adoption du **plan Air Climat** qui rassemble près de 100 mesures concrètes doit nous permettre de répondre au défi climatique et améliorer la qualité de l'air que nous respirons. Il concerne tous les secteurs et tous les acteurs et tout d'abord les pouvoirs publics qui ont le devoir de montrer l'exemple. Ces actions sont précises, assorties de moyens budgétaires et font l'objet d'un suivi permanent. A l'heure actuelle, 236 millions € y sont consacrés.

Le résultat est très significatif : **la Région Wallonne a baissé de 13,9% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990.**

Emissions constatées	2005	2006	2007
Wallonie	-9,5%	-12,7%	-13,9%
Bruxelles	+5,8%	+4%	NC
Flandre	+2,2%	-2,2%	-7%

Cela, alors que les objectifs par Région pour 2012 étaient de -7,5 % pour la Wallonie, +3,4 % pour Bruxelles et -5,2 % pour la Flandre.

Après avoir démontré au cours de cette législature sa capacité d'action dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique, avec des résultats meilleurs que

ceux d'autres régions et qui vont au-delà des objectifs chiffrés, le cdH entend poursuivre le travail au cours de la prochaine législature. Pour le cdH, il est essentiel de se fixer des objectifs ambitieux mais nécessaires:

- **atteindre pour la fin de la prochaine législature (2014) l'objectif de réduction de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévu actuellement au niveau européen pour 2020 ;**
- arriver à au moins 30 % de réduction des GES pour 2020, et 80 % de réduction pour 2050.

Le cdH propose de :

- assurer le suivi du plan Air-Climat et renforcer les moyens qui y sont affectés ;
- assurer une meilleure coordination avec le fédéral notamment en matière de transports pour concevoir un plan national de mobilité ;
- centraliser la gestion de la politique de l'air et du climat grâce au travail de l'Agence de l'air ; l'Agence de l'air créée en 2008 va permettre de pérenniser l'élan créé en 2007 avec le plan air-climat pour faire face au défi majeur de la lutte contre le réchauffement climatique ;
- développer les technologies environnementales assurant une réduction significative de CO² avec nos entreprises les plus émettrices ;
- poursuivre l'étude de faisabilité des projets de captation du carbone dans des conditions de sécurité optimales ;
- rendre visible et lisible, par une information claire et un étiquetage approprié, l'impact environnemental de la production et du transport des biens de consommation ;
- favoriser l'utilisation de biocarburants dans les transports en commun (et à terme pour les particuliers);
- poursuivre le développement de la filière de biométhanisation en synergie avec le secteur agricole;

- systématiser les bilans carbone en particulier au sein du secteur tertiaire et des PME ;
- développer le concept de carte de crédit-carbone appliqué aux consommateurs ;
- promouvoir un usage rationnel et noble des combustibles fossiles (déplacements des véhicules d'urgence, pharmacie, chauffage, service de police, défense militaire) afin d'accélérer la transition vers d'autres consommations ;
